

## AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2024-118 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC de Montmagny » a été adopté par le Conseil des maires le 27 novembre 2024 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau ou aller sur le site [www.montmagny.com/](http://www.montmagny.com/) dans la section Documents.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 12<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné.e, Sonia Gagné, greffier.ère-trésorier.ère de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patten certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 10 et 12 heures de l'avant-midi, le 13 e jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 e jour de décembre 2024.

Sonia Gagné  
Signature